

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'accueil : Loir-et-Cher

Question écrite n° 2851

Texte de la question

M Jean Desanlis attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porteparole du Gouvernement, sur la situation des maisons de retraite qui sont privees depuis plusieurs annees deja de personnel de direction. Cela entraine des difficultes pour le personnel de secretariat et de service, et cree des inquietudes pour les administrateurs de ces etablissements. C'est le cas en Loir-et-Cher, plus particulierement des maisons de retraite de Saint-Amand-Longpre et de Savigny-sur-Braye. Mais d'autres maisons de retraite sont egalement privees, ou vont l'etre, de directeur. Il lui demande quelles mesures peuvent etre prises pour que ces maisons de retraite trouvent prochainement un directeur et, en particulier si les pouvoirs publics envisagent d'ouvrir plus largement le recrutement par concours des eleves directeurs formes a l'Ecole nationale de la sante publique afin de pouvoir pallier au plus vite le manque de personnel de direction.

Texte de la réponse

Reponse. - Les postes de directeur des maisons de retraite de Saint-Amand-Longpre et de Savigny-sur-Braye figurent sur la liste des emplois de direction reserves pour etre proposes aux eleves-directeurs de quatrieme classe qui acheveront leur cycle de formation au 31 decembre 1989. Afin de pallier le manque actuel de personnel de ce grade le recrutement par concours a ete elargi : trente-cinq eleves-directeurs de quatrieme classe ont ete formes par l'Ecole nationale de la sante publique en 1987, soixante en 1988, quatre-vingts le seront en 1989.

Données clés

Auteur: M. Desanlis Jean

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2851 Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2641